

BULLETIN OFFICIEL

De l'Exposition de Lyon, Universelle, Internationale et Coloniale

Rédacteur en chef : Léon MAYET

EN 1894

Directeur : Léon FOURNIER

ABONNEMENTS

France.....
Etranger (union postale.....

UN AN
8 fr.
9 »

Les abonnements sont tous pris pour un an et partent indistinctement du 1^{er} janvier 1894.



JOURNAL HEBDOMADAIRE

Paraissant le Jeudi.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

LYON — 14, rue Confort — LYON

ANNONCES

La ligne..... » 50
Réclames..... 1 »
Faits divers..... 2 »

SOMMAIRE : Chronique Hebdomadaire. — Partie officielle : Règlement du Jury international des récompenses. — Le dernier effort : Circulaire aux Exposants. — Partie non officielle : Le Jour de l'inauguration. — Les Congrès : Congrès du Patronage des Libérés. — Congrès des Sapeurs-Pompiers. — Congrès des Coiffeurs de France. — Exposition ouvrière. — Les Terrains des Domaines. — Le P.-L.-M. et l'Exposition. — Exposition coloniale : L'Annam-Tonkin ; Le Cambodge. — Exposition Sénégalaise et Dahoméenne. — Les Beaux-Arts à l'Exposition. — Le Vélodrome de la Tête-d'Or. — Les Grandes Industries : La Maison E. Dubosc, du Havre. — Bulletin financier.

CHRONIQUE

HEBDOMADAIRE



Dix jours, à peine l'intervalle de temps entre deux chroniques, nous séparant de l'ouverture de l'Exposition. De longues années d'efforts, de préparation, de sacrifices, vont aboutir là, en un instant décisif ; en pareille occurrence, ce sont les dernières minutes qui comptent le plus. Aussi sur tous les chantiers règne une vie fébrile, une activité dévorante. La clairière inoccupée qu'on avait laissée libre le soir, le lendemain à l'aurore supporte déjà toute la charpente et la toiture d'un élégant pavillon ; quelques heures suffisent à modifier l'aspect de tous les coins du Parc dont la physionomie change à tout instant. A la grande coupole surtout, on peut suivre le travail véritablement prodigieux qui s'accomplit ; les portes monumentales se terminent ; à l'intérieur les sections se dessinent, les salons s'établissent, les vitrines se posent ; les équipes d'ouvriers succèdent aux équipes, une profession chasse l'autre. Tout cela ne va pas sans tumulte, sans bruit, sans récrimination ; c'est le lot de chaque Exposition. On peut dire à la louange de la nôtre qu'il n'y a pas trop à se plaindre. La nature humaine cesserait d'être elle-même s'il n'y avait pas quelques plaintes. Il faut coup sur coup prendre les décisions les plus rapides et les plus complexes, avoir l'œil à tout et sur tous ; on marche vite, tant pis pour ceux qui ne peuvent suivre. Le nombre en est rare.

Il y a quelques jours, quand pour mettre un terme à la curiosité publique qui devenait une gêne pour les visiteurs et qui offrait des craintes incessantes d'accidents possibles, le maire prit l'arrêté fermant le Parc à tous ceux qui n'y avaient pas positivement affaire, il y eut quelque brouhaha. La consigne était nouvelle ; les gardiens l'interprétaient peut-être avec trop de rigueur et, la première matinée, quelques erreurs inévitables se produisirent. Des exposants, des entrepreneurs, éprouvèrent quelque difficulté à rentrer et se plainquirent.

On en fit part à l'un des hommes qui par dévouement à la chose publique ont le plus contribué à l'Exposition et que le mouvement de grosses affaires et d'un gros personnel a rendu philosophe sur ces accidents inévitables.

Et comme son interlocuteur gémissait, croyant tout perdu :

— « Et puis après, fit-il brusquement, il est venu quarante exposants se plaindre ou se renseigner. Qu'est-ce que cela ? il y en a deux mille ! Faites donc le compte de ceux qui ne sont pas venus. »

L'Exposition a eu la bonne fortune d'avoir des hommes de ce caractère, peu prompts à s'émouvoir ; ce sont eux qui ont assuré l'installation des exposants. Ils l'ont faite, avec une peine inouïe, au milieu de mille contestations, sur le terrain. Ils ne l'ont pas seulement faite, ils l'ont imposée.

Dans une classe très importante, les entrepreneurs de vitrines ne pouvaient s'entendre entre eux pour se consentir des échanges réciproques destinés à favoriser l'uniformité de la section.

Après avoir essayé tous les moyens possibles pour établir une entente, le président prit le bon parti. C'était un homme de science et d'expérience :

— Si dans une heure vous n'êtes pas d'accord, je refuse en bloc vos vitrines, et dès ce soir je fais venir de Paris toutes celles qui me sont nécessaires. Dans trois jours elles sont posées.

Devant cette détermination, l'entente se fit par enchantement. Je cite ces petits faits qui sont la menue monnaie de l'Exposition pour deux raisons : la première, c'est pour montrer qu'il faut encore bien chercher pour trouver des exemples de mésaccord et de mésintelligence ; en somme, tout va pour le mieux, dans la tourmente des dernières semaines de l'Exposition ; et si on se bouscule un peu, il n'y a pas de mal. La seconde raison, c'est pour indiquer que les difficultés auraient pu surgir, les hommes ne manquaient pas pour les surmonter.

Il faut bien espérer que quelqu'un écrira plus tard l'histoire de l'Exposition. On sera étonné de voir la besogne considérable accomplie sans bruit par des chefs aux caractères et aux allures différents, mais que le hasard, cette

Providence de M. Claret, avait bien placés là où ils devaient être et qu'un même sentiment commun, l'amour de la cité, l'orgueil de l'œuvre, réunissait et faisait semblables.

*
*
*

Si cet historien existe, je l'engage vivement à consacrer une page à l'histoire des relations des Domaines et de la Ville, à propos des fameux terrains en lisière du Parc. Le dialogue, qu'il n'aura pas même la peine d'inventer, sera plus riche en saillies pittoresques et en enseignements philosophiques que ceux de Lucien, de lycéenne mémoire.

— J'ai besoin, dit la Ville, de ces terrains pour mon Exposition, que l'État patronne. Donnez-les moi.

— Vous les donner, dit le fisc. Moi qui vais justement les vendre.

— Vous savez bien que non. Depuis qu'ils sont à vendre !... Attendez encore six mois ! Pour ne rien perdre, en tout cas, louez-les moi.

Le fisc résiste. C'est une question de principe. Et même quand on lui arrache le fameux bastion de la Tête-d'Or, il stipule bien que M. Claret ne pourra nullement en avoir l'usage à son profit.

M. Claret offre de payer la location qu'on voudra. Le fisc est une personne honnête : il repousse les présents d'Artaxercès. Les terrains resteront nus, mais ils n'appartiendront pas à l'Exposition. Les principes seront sauvés, — et quand l'acheteur viendra, le fameux acheteur, il pourra prendre sans retard livraison de ces terrains.

La comédie est jouée. Le Conseil municipal a agrandi sur son propre bien le territoire de l'Exposition. Mais l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre se ravise. Sa conception touche au sublime du génie : c'est une perle rare. — Ces terrains qu'elle a refusés à la Ville, qu'elle n'a voulu donner ni pour or ni pour argent à l'Exposition, elle va les mettre en adjudication, à cent sous le mètre, pour l'installation de toutes les roulettes foraines qui voudront s'y établir et préparer le visiteur aux splendeurs de l'Exposition par l'étalage ridicule et bruyant d'une gigantesque vogue.

La pensée de faire au concessionnaire engagé

sur la foi des traités, une concurrence déloyale, n'a pas un instant arrêté l'administration de l'enregistrement. Elle déshonorait l'Exposition en lui servant cette préface grotesque ; elle tarissait plusieurs sources de ses recettes ; elle compromettait les intérêts de tous les malheureux sous-traitants qui avaient payé cent francs au delà de la palissade, la place qu'elle offrait en deçà pour cent sous. Ça n'avait pas d'importance ; elle n'a pas compris un instant l'énormité de son action et la gravité de ses conséquences.

Il est vrai qu'elle n'a pas prévu davantage la possibilité de l'intervention municipale. Elle peut bien louer ses terrains à des forains ; mais elle ne peut les autoriser à exercer leur industrie. Il faut une permission du maire, comme il faut aussi une autorisation de la voirie, pour les divers établissements de débit que les avantages offerts auraient pu séduire.

La tentative de l'administration n'aura même pas hélas, pour elle, la justification du succès. Elle n'en mérite pas moins d'être signalée à l'admiration et à la reconnaissance publique.

Pour ma part, je regrette assez qu'on ait sitôt coupé les ailes à cette belle idée. J'aurais vu avec plaisir, les jeux de vaisselles, les chars tournants, précéder l'Exposition, et leurs orgues de Barbarie souhaiter la bienvenue au Président du Conseil des Ministres, au Président de la Chambre et au Ministre des Finances. Ils auraient été édifiés — et la leçon aurait été cruelle que M. le Maire, avec sa philosophie ironiquement bonhomme, n'aurait pas manqué de souligner.

— « Ici, c'est l'Etat », aurait-il dit, avant de franchir la porte du Parc ; « ici », aurait-il ajouté en montrant les splendeurs magnifiques et le décor superbe de l'Exposition, « ici, c'est la Ville. »

Je ne sais trop ce qu'auraient répondu les hôtes éminents du D^r Gailleton, mais ce que je sais bien, c'est que partout la conduite de l'Administration sera sévèrement jugée. On se demandera, voyant cela, ce qu'elle aurait bien pu faire, si le Parlement, à l'unanimité, n'avait pas voté la loi de crédit, si le Gouvernement n'avait pas déclaré prendre sous son patronage l'Exposition de Lyon, si M. Burdeau n'avait pas été Ministre des Finances et M. Rivaud préfet du Rhône ?

PARTIE OFFICIELLE

EXPOSITION DE LYON

UNIVERSELLE, INTERNATIONALE & COLONIALE

EN 1894

Jury International des Récompenses

RÈGLEMENT

TITRE PREMIER

Dispositions générales.

ARTICLE PREMIER. — Un jury international, composé de membres titulaires et de membres suppléants répartis en jurys spéciaux, correspondant aux divisions de la classification géné-

rale, aura pour mission de juger toutes les œuvres, tous les produits et documents divers exposés, et d'accorder les récompenses.

ART 2. — Dans chacun des *jurys de classe*, le nombre des membres titulaires pour chaque nationalité et pour chaque branche d'art, de science ou d'industrie représentée sera, autant que possible, proportionnel au nombre des exposants et à l'importance des expositions.

Toutefois, le nombre total des membres titulaires français et étrangers du Jury international ne pourra être supérieur à trois cents (300).

ART 3. — Le nombre total des membres suppléants français et étrangers du Jury international des récompenses ne pourra être supérieur au tiers du nombre des jurés titulaires.

ART 4. — Les membres français titulaires et suppléants du Jury international des récompenses, seront choisis dans les corps constitués, les grandes administrations et, pour le plus grand nombre, parmi des personnes ayant obtenu, comme exposants, ou comme jurés nommés par le Gouvernement français, de hautes récompenses aux expositions universelles internationales de Paris et de l'étranger.

ART 5. — Les jurés suppléants n'auront voix délibérative que lorsqu'ils occuperont la place de jurés titulaires absents.

ART 6. — Les membres français titulaires et suppléants du Jury international des récompenses, seront nommés par arrêté de M. le Maire de Lyon, sur la proposition du Conseil supérieur.

Les membres étrangers, titulaires et suppléants du Jury international des récompenses, seront présentés par les consuls de leurs nationalités, d'accord avec les bureaux de groupes auxquels ces jurés peuvent être rattachés.

Toutes les nominations des membres du jury seront faites par arrêté du Maire de Lyon avant le 28 avril 1894.

ART 7. — Chaque jury de classe des groupes II à X, pourra s'adjoindre, s'il y a lieu, à titre d'associés ou d'experts, une ou plusieurs personnes compétentes sur quelques-unes des matières soumises à son examen.

Les personnes ainsi adjointes ne prendront part aux travaux du *jury de classe* où elles auront été appelées, que pour l'objet déterminé qui aura provoqué leur convocation, et elles auront seulement voix consultative.

Le choix des associés ou experts sera soumis à la ratification du Maire de Lyon, président du Conseil supérieur.

ART 8. — Les exposants qui auront accepté les fonctions de jurés, soit comme titulaires, soit comme suppléants, seront, par ce seul fait, mis hors de concours pour les récompenses.

Seront aussi exclus du concours, mais dans les classes seulement où ils auront opéré, les exposants appelés comme associés ou experts.

ART 9. — Les récompenses à décerner sous forme de diplômes, mises à la disposition du jury international, sont réparties suivant les catégories suivantes :

- Grands prix ;
- Diplômes de médailles d'or ;
- Diplômes de médailles d'argent ;
- Diplômes de médailles de bronze ;
- Diplômes de mentions honorables.

ART 10. — Le jury international des récom-

penses commencera ses opérations le 15 mai, elles devront être terminées le 15 août 1894.

Toutefois, en ce qui concerne les classes des groupes IX et X donnant lieu à des expositions temporaires et concours, les opérations du jury se poursuivront pendant toute la durée de l'Exposition, conformément aux règlements spéciaux.

ART 11. — La distribution solennelle des récompenses aura lieu dans le courant de septembre.

ART 12. — Un rapport général des opérations du jury international des récompenses et une liste officielle des noms des exposants récompensés seront publiés par les soins du Conseil supérieur.

ART 13. — Le Conseil supérieur est chargé de préparer et de diriger les travaux du jury international des récompenses, de recevoir et de transmettre les résultats des opérations dudit jury, de s'assurer que les produits d'aucun exposant n'ont échappé à son examen, de recevoir les observations et les réclamations des exposants, de veiller à l'observation des règles établies.

L'Administrateur délégué du Conseil supérieur représente le Conseil dans les opérations du jury des récompenses. (A suivre.)

Le dernier effort!

Un travail prodigieux a été fait depuis huit jours, les changements qui s'opèrent sous les yeux du visiteur appartiennent au domaine de la féerie. Suivant l'avis donné par M. Berger, il fallait concentrer tous les efforts sous la grande coupole et offrir au cortège officiel et à la foule, une exposition prête dès l'ouverture. C'est donc là surtout où nous avons constaté une fièvre qui a gagné les constructeurs de vitrines, les installateurs et les exposants.

M. E.-O. Lami, fidèle aux prescriptions de son maître et ami, M. G. Berger, s'est emparé de la coupole dès le 10 avril, et, chaque jour, dès la première heure jusqu'au soir, il a porté son attention sur les moindres détails, communiquant son ardeur et sa foi dans le succès à tous, exposants, vitriniers et installateurs. Toutes les classes, tous les groupes ont été vus, les places ont été fixées, les difficultés ont été tranchées et les installations s'élèvent comme par enchantement.

Aujourd'hui on peut le dire : Nous serons prêts le 29 à midi, non partout sans doute, mais là où l'on a procédé avec méthode et sous une direction unique.

M. E.-O. Lami nous apprend qu'il a reçu un nombre considérable de réponses à la circulaire qu'il a adressée aux exposants, lui donnant l'assurance formelle que leurs produits seraient installés le 28 au plus tard. C'est de bon augure. Mais il faut compter avec les indifférents, les passifs, les retardataires invétérés et il envoie cette dernière circulaire qui est l'appel chaleureux d'un esprit convaincu de la bonne cause à tous ceux qui ont, comme nous, très à cœur le succès de l'Exposition.

Lyon, le 18 avril 1894,

MONSIEUR,

Quelques jours nous séparent d'une date qui restera mémorable dans l'histoire de la ville de

NOTRE ÉDITION QUOTIDIENNE

Dans quelques jours, le 29 avril, Lyon sera en fête : à toutes les fenêtres flotteront nos couleurs nationales pour saluer les représentants du Gouvernement qui viendront ouvrir officiellement l'Exposition ; les visiteurs, les étrangers afflueront au parc de la Tête-d'Or ; ils se presseront pour admirer dans ce cadre féerique, les merveilles de notre commerce et de notre industrie et les airs de fête résonneront de toutes parts :

L'Exposition de Lyon sera ouverte.

Le *Bulletin Officiel*, fondé depuis le 15 février 1893, a, pendant toute cette longue période de travaux préparatoires soutenu cette belle et intéressante cause de notre Exposition lyonnaise : il n'a reculé devant aucun sacrifice pour acclimater cette idée dans les esprits lyonnais : il a, pendant cette première phase de tâtonnements forcés, de formalités longues et qui auraient pu lasser de moins courageux que M. Claret, il a toujours vaillamment, le premier — et pendant longtemps nous pouvons dire le seul — combattu pour cette belle cause : la prospérité de notre cité accrue, grandie par une Exposition digne de son commerce, digne de son industrie, digne de ses habitants.

Dans quelques jours, le succès va couronner cette œuvre colossale.

Il reste encore au *Bulletin Officiel* une tâche à remplir : il faut tenir nos lecteurs au courant de l'histoire même de notre Exposition : un journal hebdomadaire ne peut fournir suffisamment de renseignements à ses lecteurs avides de connaître au jour le jour les faits de l'Exposition.

Notre journal, qui est l'organe officiel du Conseil supérieur et de la Direction générale, servira de trait d'union entre l'administration de l'Exposition et les Exposants : il eut été, en effet, difficile à celle-là de communiquer chaque jour à tous les journaux les documents officiels, et à ceux-ci de se tenir au courant par la lecture des organes politiques des décisions prises par le Conseil supérieur et le Directeur général. Nous avons donc ainsi un but bien déterminé et de toute première utilité : fournir aux Exposants le moyen de se renseigner sûrement et rapidement, et éviter à l'Administration une perte de temps toujours préjudiciable dans une aussi grande entreprise.

De plus, le lecteur veut, par ce temps de reportage à outrance, être parfaitement et rapidement informé ; or, dans la période de vie de l'Exposition, un journal quotidien peut seul répondre aux exigences bien naturelles de ses lecteurs.

Pour toutes ces raisons, nous ne reculerons pas devant ce nouveau et très grand sacrifice : nous publierons une édition quotidienne.

Le *Bulletin Officiel* quotidien aura quatre pages de texte et se vendra 10 centimes ; les abonnements coûteront 3 francs pour un mois, 8 francs pour trois mois, 15 francs pour six mois.

Notre journal hebdomadaire continuera à paraître, comme par le passé : nous faisons éditer de très nombreuses et de très belles gravures qui illustreront l'édition hebdomadaire à laquelle, d'ailleurs, rien ne sera changé.

Lyon. Nous voulons que l'inauguration de l'Exposition soit digne de la confiance que nous témoignons le Gouvernement, digne de notre grande cité.

Nous comptons sur vous, sur votre concours absolu. Soyez prêt le jour de l'ouverture.

Rien ne s'oppose à l'installation de vos produits, tous les travaux sont terminés, les vitrines s'achèvent, la décoration générale est poussée activement, la coupole offrira, dès la semaine prochaine, son aspect définitif.

Vous pouvez prendre possession de votre emplacement, nous sommes convaincus que vous ne ferez point exception à l'élan général et nous vous en remercions.

Veillez agréer, monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

L'Administrateur délégué du Conseil supérieur de l'Exposition,

E.-O. LAMI.

PARTIE NON OFFICIELLE

LE JOUR DE L'INAUGURATION

La date du 29 avril 1894 marquera dans les annales de la cité lyonnaise.

Ce jour-là, l'Exposition du parc de la Tête-d'Or ouvrira ses portes aux visiteurs du monde entier et pour peu que le soleil, qui s'est montré jusqu'ici si favorable aux travaux de cette gigantesque entreprise, se mette de la partie et vienne jeter sa note joyeuse sur les féeriques emplacements où s'étaleront tant de richesses, la fête sera magnifique et complète.

Mais ce n'est pas seulement au Parc que la fête — aidée par la beauté des sites esthétiques, par les attractions printanières d'une nature prodigue en ses dons doit charmer les yeux et mettre les cœurs en joie — la fête, ce jour-là, doit être partout dans Lyon.

Depuis deux mois, notre ville s'occupe, avec une activité fiévreuse, de sa toilette. Dans nos rues, sur nos places, ce ne sont partout qu'échelles, qu'échafaudages de toutes dimensions, les peintres et les plâtriers procèdent à un *vernissage* général. Encore huit jours et bien brossé, bien frotté, bien astiqué, Lyon ne sera plus reconnaissable.

A cette mise en scène digne d'une grande cité qui tient à justifier son renom de seconde ville de France, il faut encore quelque chose de plus.

Il faut que chaque habitant, dans la mesure de ses moyens, contribue à donner à nos places, à nos rues, à nos quais, un aspect qui ne soit pas celui de tous les jours.

Il faut que les voies publiques s'enguirlandent, que les façades des maisons se pavoi-sent de drapeaux et d'oriflammes, que nous revoyions enfin pour l'ouverture de la grande fête du travail de 1894, l'inoubliable manifestation du 25 octobre dernier.

Entre cette journée et celle du 29 avril, la corrélation, d'ailleurs, n'est-elle pas évidente ? L'accueil fait à nos amis les Russes ne révélait-il pas chez deux grands peuples faits pour s'entendre un immense désir de paix ? Les

grandes assises du travail qui vont se tenir dans notre ville, n'émanent-elles pas de ce même désir, de cette même foi dans un avenir librement ouvert à toutes les conceptions du génie humain ?

Au premier moment, un avis officiel, donné par la mairie de Lyon rappellera à nos concitoyens le devoir impérieux qui leur incombe, que chacun se prépare donc à pavoiser, à donner à notre ville cet aspect unanimement joyeux d'une fête nationale à laquelle, sans distinction d'opinion, tous voudront prendre part.

Victor Hugo a appelé Paris, la Ville-Lumière, que le 29 avril Lyon puisse s'appeler la Ville-Sourire !

**

Tout est arrêté au sujet du voyage du Président du Conseil et des ministres du Commerce, des Travaux publics et des Finances, pour l'inauguration de l'Exposition.

MM. Marty, Jonnart et Burdeau accompagneront M. Casimir Périer.

Le départ s'effectuera par le train de 9 heures 25, le 28 au matin, et l'arrivée à Lyon aura lieu à 5 heures 23.

Cette première journée comprendra la réception des autorités à la préfecture, un banquet offert par M. et M^{me} Rivaud aux membres du gouvernement et un grand bal.

Le lendemain dimanche, 29, l'Exposition sera inaugurée officiellement. Le discours d'ouverture sera prononcé par M. Marty, ministre du commerce. Comme il s'agit d'une grande manifestation du travail et de la production, le conseil des ministres a jugé que la parole devait tout d'abord être donnée au ministre dans l'administration duquel se résume pour ainsi dire l'activité nationale.

M. le président du Conseil ne prendra la parole que dans le banquet du soir offert par la ville de Lyon.

LES CONGRÈS

CONGRÈS DU PATRONAGE DES LIBÉRÉS

L'Union des Sociétés de patronage des libérés, dont M. le sénateur Th. Roussel est le distingué président, a choisi notre ville comme centre du deuxième congrès national de patronage. Ce choix a été déterminé par une double considération. On a voulu faire coïncider le congrès de patronage avec le prochain congrès d'assistance, un grand nombre de philanthropes s'intéressant simultanément aux deux ordres de questions.

D'autre part, Lyon est une des villes de France où le patronage s'exerce le plus activement et depuis le plus longtemps.

Dès 1824, il se créait à Lyon un bureau de patronage institué par les membres de la commission de surveillance des prisons.

Un peu plus tard était fondée à Couzon une maison d'assistance par le travail pour les pensionnaires libérés, l'asile Saint-Léonard.

Enfin, en 1889, à l'instigation de l'administration préfectorale, était instituée la Société lyonnaise pour le patronage des libérés, prési-

dée jusqu'en 1892 par M. Edmond Vernet, et depuis lors, par M. Perrin, notaire honoraire.

On nous communique le programme de ce congrès qui, tant par les questions choisies que par les rapporteurs désignés, promet d'être certainement intéressant. Le congrès doit être divisé en deux sections : la première s'occupera des *Mesures administratives ou législatives propres à faciliter le relèvement des libérés*.

La commission d'organisation a désigné comme président du congrès M. le professeur Lacassagne, vice-président de la commission de surveillance des prisons de Lyon ; comme vice-présidents, MM. Bérenger, sénateur, membre de l'institut ; Conte, juge au tribunal civil de Marseille, président de la Société de patronage des libérés de Bordeaux. Le secrétaire général du Congrès sera M. Barthélemy, professeur à la Faculté de droit, et vice-président de la Société lyonnaise.

La première section doit être présidée par M. Amilhau, conseiller à la cour de Toulouse ; la seconde par M. Mirande, président du tribunal de Nantes.

CONGRÈS DES SAPEURS-POMPIERS

Le congrès et le concours des pompiers, qui s'organisent pour les 1^{er} et 5 août 1894, pendant les fêtes de l'Exposition, s'annoncent comme devant être des plus brillants.

M. le consul d'Angleterre a été sollicité par M. le Maire de Lyon, de former un comité de réception pour la visite annoncée des représentants, officiers et sapeurs de l'Union des brigades à feu anglaises.

En même temps, M. le Maire de Lyon nommait par arrêté un comité d'organisation ainsi composé : MM. le colonel Roussel, Thévenet-Paul, Arnoud, Affre et Clermont, conseillers municipaux ; MM. Louis Dorel, Peguin et Bussy, ingénieurs ; M. Perrin, commandant du bataillon des sapeurs-pompiers de Lyon ; M. le capitaine Ponchon, et M. le capitaine adjudant-major Vireton.

CONGRÈS DES COIFFEURS DE FRANCE

4, 5, 6 Septembre 1894

La chambre syndicale des patrons coiffeurs de Lyon a pris l'initiative d'un Congrès national des coiffeurs de France qui se tiendra à Lyon les mardi 4, mercredi 5 et jeudi 6 septembre.

Elle vient, en conséquence, d'adresser à tous les intéressés une circulaire contenant le programme des questions qui doivent être discutées à cette grande réunion corporative.

Voici ces questions, pour l'étude desquelles le Congrès sera divisé en quatre sections :

PREMIÈRE COMMISSION

A. — Etude sur les moyens de réagir contre la dépréciation des prix du travail.

B. — Fixation de la durée de la journée de travail.

C. — De l'arbitrage dans les différends entre patrons et ouvriers.

DEUXIÈME COMMISSION

A. — De l'organisation de la Fédération des coiffeurs de France ;

Désignation par le Congrès du siège de la Fédération.

B. — Etude sur la création d'une marque de parfumerie par la Fédération des coiffeurs de France;

Fonctionnement actuel de la coopération et ses résultats.

C. — Du rôle de la Fédération dans la création et la propagation des modes nouvelles.

TROISIÈME COMMISSION

A. — Enseignement professionnel.

B. — Examen de la question d'apprentissage; Durée minimum du temps d'apprentissage, et justification du stage accompli par l'apprenti, et les qualités physiques et intellectuelles indispensables à la profession.

C. — Du danger que présente au point de vue de la concurrence l'introduction dans nos maisons, à titre d'aide ou de perfectionnant, d'hommes étrangers à la profession.

QUATRIÈME COMMISSION

A. — Demande de suppression de la patente en faveur des confrères n'ayant d'autres ressources que le produit de la main-d'œuvre.

B. — Examen des vœux.

Le Congrès des coiffeurs de France sera précédé d'un Concours national et international de coiffure qui aura lieu le lundi 3 septembre 1894.

Les dispositions de ce concours, organisé par la Chambre syndicale des maîtres-coiffeurs de Lyon, et par le Comité de l'école lyonnaise de coiffure sont les suivantes :

1^o Concours A. — Concours libre sur coiffures ornées, genre moderne, offert à tous les maîtres-coiffeurs français et étrangers, à l'exclusion des Coiffeurs de la ville de Lyon;

2^o Concours B. — Ce Concours sur coiffures modernes, est spécialement réservé aux maîtres-coiffeurs de Lyon, qui pourront se procurer les renseignements chez le Directeur du Concours;

3^o Concours C. — Concours sur coiffures historiques ou de style, offert à tous les maîtres-coiffeurs français et étrangers, sans aucune exception;

4^o Concours D. — Concours général offert à tous les ouvriers indistinctement, même à ceux ayant obtenu des récompenses dans les Concours antérieurs, quelle que soit leur nationalité. — Les conditions de ce Concours sont les mêmes que celles du Concours A.

Des croix de professeurs, des médailles d'or, de vermeil et d'argent seront décernées aux lauréats. Des primes, en espèces, seront en outre, accordées aux lauréats du Concours D.

Tous les concourants recevront une médaille commémorative et un diplôme.

La commission organisatrice du Congrès qui a pour président M. Sanlaville et pour secrétaire M. Kemler Aimé, doit faire les démarches nécessaires pour obtenir, en faveur des délégués, une réduction de 50 0/0 des compagnies de chemins de fer.

EXPOSITION OUVRIÈRE

Eh bien, là franchement ami lecteur! Comme Jacques Bonhomme en présence d'une bonne, même très bonne récolte, je me frotte allègrement les mains, j'y ajoute même une énergie

que seule peut faire comprendre l'activité mise par les différents syndicats participant à notre exposition ouvrière.

Ah! il fait beau voir l'entrain et le courage déployés par nos confrères : chacun a à cœur d'arriver pour l'ouverture et certes ils seront rares ceux qui ne seront pas prêts. Il m'a été donné de voir quelques-uns d'entre eux et ma foi, je suis émerveillé du résultat obtenu avec de si maigres ressources.

Nos amis les menuisiers nous préparent un véritable chef-d'œuvre avec leur porte monumentale, les ouvriers en sièges, un superbe salon Louis XV avec chaises renaissance, marquise, etc., etc. Enumérer tous ces objets serait, je crois, se montrer trop indiscret. J'aime mieux laisser aux visiteurs et connaisseurs la surprise.

J'ai pu voir aussi quelques spécimens des coiffeurs qui, comme frisures, coiffures nouvelles travaux en cheveux, laisseront loin derrière eux ce qui s'est produit jusqu'à ce jour. Si seulement ces artistes capillaires avaient trouvé le moyen d'arrêter la chute des cheveux. Je crois que, par ce temps de pèlerinages en tous genres, je me déciderai à faire une neuvaine à leur très honoré patron, enfin j'espère que l'un d'entre eux aura trouvé le véritable remède à la calvitie, et dame, si par extraordinaire, je me trouvai membre du Jury, je lui voterai *impartialement* un diplôme d'honneur.

Le tissage mécanique aura aussi une bonne place dans notre pavillon, les amateurs de travaux *mécaniques*, verront là à peu près tous les genres de tissus : velours deux pièces, foulards façonnés, robes damas, etc., etc.

Le Syndicat des apprêteurs, fondé en 1875, nous promet aussi de superbes échantillons des travaux d'apprêts et de moire, malgré les difficultés que rencontrent les organisateurs de cette exposition, représentant une des plus intéressantes corporations de la soierie, pour se procurer leurs étoffes, que MM. les fabricants ne veulent vendre qu'en pièce.

Nos visiteurs pourront se rendre compte des progrès accomplis dans cette spécialité, qui comprend divers genres de travaux tels que : moire antique, moire française, satin, foulards, gaze, surah pongés de Chine, nouveautés, etc., etc.

Je m'en tiendrai là pour aujourd'hui, omettant à dessein, une foule de petits détails qui pourraient cependant intéresser les lecteurs du *Bulletin*, mais je crains de froisser la susceptibilité des exposants en donnant par le menu les détails de leurs travaux, il est préférable, en effet, de laisser apprécier librement tous ces chefs-d'œuvre aux visiteurs.

Comme individualité, nous aurons aussi quelques pièces de choix, véritables tours de force, de patience et d'habileté, dénotant l'ingéniosité rare de nos travailleurs français.

Quelques syndicats du dehors, entre autres les céramistes de Limoges, viendront apporter l'appoint de leurs œuvres à notre exposition ouvrière qui, tout en conservant son caractère local, sera heureuse de pouvoir offrir quelques fleurons des productions artistiques ouvrières de France.

Notre pavillon, lui aussi, ne déparera pas les autres expositions, ce sera un véritable chalet

des mieux réussis, il fait le plus grand honneur à notre architecte, M. Roux, ainsi qu'à toutes les corporations syndicales du bâtiment qui auront apporté à sa construction la plus grande activité.

J'ai pu me rendre compte de la célérité des terrassiers et des charpentiers. Mais s'il est une corporation qui ait droit à tous nos éloges, c'est assurément celle des menuisiers qui n'ont que trois ou quatre semaines au plus, pour faire toute la menuiserie intérieure et extérieure, environ quatre-vingt mètres de vitrines; l'activité déployée par le directeur des travaux est surprenante, et si la pluie, que réclament tous nos agriculteurs, nous laisse encore une quinzaine de jours tranquilles, nous serons prêts pour l'ouverture officielle.

Ce ne sont pas seulement les ouvriers qui s'efforcent d'arriver; dans tous les pavillons, sous la coupole, une véritable armée de travailleurs met la dernière main aux installations et si les exposants le veulent, la seconde ville de France aura le grand honneur d'avoir ouvert son exposition à date fixe, sans être obligée de reculer, comme cela s'est toujours fait, d'un mois, la véritable ouverture. L'entrepreneur général a assurément droit à tous les éloges pour la façon magistrale dont il a organisé les travaux.

A. VALETTE.

LES TERRAINS DES DOMAINES

Il est un fait qui n'a pas été assez remarqué et sur lequel nous croyons bon d'appeler l'attention du public : c'est la mise en adjudication par l'administration des Domaines, des terrains avoisinant l'Exposition.

On sait quelles instances furent faites auprès des Domaines, pour obtenir que les immenses terrains vagues, provenant du déclassement des fortins et du comblement des fossés qui environnaient le Parc de la Tête-d'Or, fussent mis à la disposition du concessionnaire général de l'Exposition.

Notre grande entreprise lyonnaise pouvait ainsi se développer à l'aise.

Les terrains des Domaines offraient un espace immense qui eût suffi à lui seul à asseoir une exposition complète; en les ajoutant à l'enceinte du Parc, on arrivait presque à égaler les dimensions de l'Exposition de 1889, au Champ-de-Mars.

Les Domaines ne l'ont pas voulu; cette administration a prétexté les pertes qu'elle aurait à supporter, si par hasard elle trouvait preneur, pendant la durée de l'entreprise, d'une des parcelles qu'elle eût prêtée. Et ses terrains sont restés déserts, véritable repoussoir pour les monuments magnifiques que l'on pourra admirer à quelques pas plus loin.

Ces steppes de gravier auront cependant leur moralité; elles seront le témoignage officiel de la mauvaise volonté des Domaines, à l'encontre d'une œuvre dont le caractère national aurait dû motiver tous les empressements, toutes les concessions.

Mais cette administration ne s'en est pas tenue là. Non contente de se refuser à aucune aide en faveur de l'Exposition, elle a jugé

cependant qu'elle pouvait en tirer profit. Elle vient d'annoncer qu'elle met en adjudication par parcelles, les terrains qui avoisinent le Parc et pendant la durée de l'Exposition.

Ainsi, elle détournerait à son profit, une partie du courant des exposants, limonadiers, restaurateurs, forains, qui auraient affermé une place dans l'enceinte réservée; elle lèserait directement les intérêts du concessionnaire général et estimerait sans doute lui avoir joué un excellent tour.

Nous espérons bien que M. le maire de Lyon se rappellera que la ville est directement intéressée dans les bénéfices de l'Exposition, qu'il a le droit d'accorder les permissions d'étalage, de débit ou de spectacle, et ceux qui seraient tentés de devenir adjudicataires des terrains des Domaines y réfléchiront deux fois.

EXPOSITION COLONIALE

L'ANNAM-TONKIN

M. de Lanessan, dont tous les journaux ont annoncé dernièrement l'arrivée à Marseille et qui se trouve en ce moment à Paris, est accompagné d'une ambassade annamite.

C'est en compagnie de cette ambassade qu'il viendra visiter l'Exposition de Lyon.

La Chambre de commerce a envoyé près de lui un délégué, pour l'inviter à assister à l'inauguration des Palais coloniaux.

Le résident d'Indo-Chine a répondu au délégué que ce qui venait de Lyon le touchait de trop près pour opposer un refus à l'invitation qui lui était faite.

M. de Lanessan assistera donc à cette fête, à laquelle il a déjà prêté un grand concours en coopérant à l'exposition indo-chinoise et en la patronnant officiellement de tout son pouvoir.

L'exposition annamite se composera non seulement du palais du Tonkin, mais aussi d'une pagode et d'un théâtre fidèlement reproduits. Les artistes annamites y travaillent activement sous les ordres de leur chef Nu-Nghian-Ky.

La troupe du théâtre et les habitants d'un village, trente personnes, hommes, femmes et enfants, sont en route pour la France, amenés avec l'autorisation de M. de Lanessan, gouverneur de l'Indo-Chine, par M. Gravier, qui a habité longtemps l'Orient et qui est l'auteur de ce spectacle exotique.

Ils sont embarqués sur le *Sydney*, qui fait le service de l'Indo-Chine, et arriveront probablement à Marseille le 19 avril.

La caravane annamite pourra donc être à Lyon le 20.

Les bâtiments qui doivent la recevoir au Parc de la Tête-d'Or seront prêts à cette date.

On prépare déjà pour le 25, une grande représentation qui sera offerte aux autorités, aux comités et à la presse.

LE CAMBODGE

M. Marrot, commissaire général du Cambodge, près l'Exposition coloniale, est venu ces jours derniers, à Lyon, pour visiter le local

affecté au Cambodge dans le Palais de l'Indo-Chine et arrêter les mesures à prendre pour les agencements et l'organisation intérieure.

M. Marrot s'est montré très satisfait des dispositions de la salle qui lui est attribuée et reviendra au commencement de mai pour disposer les nombreux produits cambodgiens arrivés à Lyon et déposés dans les entrepôts par les soins de la Chambre de commerce, chargée de l'organisation de toute l'Exposition coloniale.

L'Exposition du Cambodge promet d'être des plus curieuses et des plus intéressantes à tous les points de vue. Des trophées d'armes, des défenses gigantesques d'éléphant, des sculptures curieuses, des statues, des meubles s'allieront aux nombreux produits naturels de cette riche possession pour en démontrer la grande valeur commerciale, agricole et artistique.

**

Le *Tridon* des Messageries maritimes, venant de Sanghaï, a apporté la semaine passée, comme annexe à la valise diplomatique, une caisse contenant une merveilleuse collection des soies et soieries et particulièrement de Calcutta.

Cette collection a été réunie sur l'ordre du directeur du musée, par M. D. N. Dhar, « assistant économie and art section Indian museum », qui a été chargé de la réunion de ces échantillons et de leur expédition.

LE P.-L.-M. ET L'EXPOSITION

Dans notre numéro du 29 mars, nous annonçons que le raccordement de la ligne Paris-Lyon-Méditerranée serait bientôt terminé.

Cette condition — une des plus importantes de l'achèvement de l'Exposition — est aujourd'hui remplie.

Depuis le 8 avril l'autorisation est donnée d'ouvrir la nouvelle ligne et toutes les gares de la Compagnie ont été prévenues.

Les exposants — qui n'ont pas encore fait leurs envois — peuvent donc, sans crainte et sans retard, adresser leurs colis au Parc de la Tête-d'Or : le service de la manutention est complètement organisé et les marchandises seront aussitôt déposées sur l'emplacement désigné.

Un train spécial de quinze wagons — sitôt l'autorisation donnée — a été formé à la gare de Lyon-Guillotière et dirigé sur l'Exposition où le déchargement a été immédiat.

Entre autres marchandises, ce train contenait, dans sept wagons, les diverses parties de la fontaine monumentale semblables à celle des Champs-Élysées de Paris, qu'on érige en face de l'entrée du Parc dans l'axe de la grande porte de la Coupole.

En quelques instants, un Decauville provisoire était formé, depuis la voie du P.-L.-M. jusqu'à la vasque qui attendait la statue : tritons, naïades, statue, etc., se trouvaient transportés avec rapidité et l'assemblage des morceaux commençait.

Il en est de même pour tous les envois des exposants; les sections de Decauville arrivent jusqu'au milieu de la coupole, et les objets les plus lourds sont mis en place avec la plus grande rapidité.

Trois trains arriveront chaque jour.

Comme nous l'avons dit, dès que les installations seront terminées, la voie sera recouverte de gravier pour ne plus reparaitre qu'à la fin de l'Exposition.

EXPOSITION

Sénégalaise et Dahoméenne

On attend, d'un jour à l'autre, à Marseille, l'arrivée de l'*Espagne*, de la Compagnie des Transports maritimes, qui a embarqué le 5 avril à Dakar les noirs envoyés à Lyon pour l'exposition sénégalaise et dahoméenne.

Le 25 mars dernier, M. J. Barbier, délégué du Conseil supérieur de l'Exposition auprès du commerce sénégalais, réunissait sa caravane, attendant l'arrivée du transport, venant de Buenos-Ayres.

On pourra donc voir dans quelques jours, si la tempête qui sévit sur le golfe du Lion, ne retarde pas l'arrivée de l'*Espagne*, ces ouvriers d'un nouveau genre élever dans la partie du Parc qui leur est réservée leurs installations rustiques sur les bords du lac.

Les habitants du littoral de la côte occidentale se construisent de rustiques et légères habitations faites de branches et de feuillage, mais il n'en est pas de même de ceux de l'intérieur et notamment des *Bambarras*, qui occupent une large place au Soudan; ceux-là ont des habitations faites de terre battue, véritable pisé fort résistant, leurs villages sont entourés de murs en terre crénelés dont le mur d'enceinte de l'Exposition sénégalaise donnera une idée exacte.

Les constructions en terre étant longues à édifier ont été établies à l'avance.

On verra d'abord une rue de Bakel avec ses paillotes et ses blockhaus; puis une place de Médine, les huttes de piroguiers naviguant sur le lac, des tisserands, des forgerons, des bijoutiers, une mosquée, un bazar, un buffet indigène.

La caravane se compose de plus de cent nègres, hommes, femmes et enfants, recrutés dans la population ouvrière du Sénégal, qui travailleront dans leurs cases absolument comme à S'-Louis ou à Dakar, donneront des fêtes au bruit étourdissant des gongs, des boumboum, des trompettes de bois, chantant leurs mélodies trainantes.

Dans leurs enclos, leurs bœufs porteurs ou trotteurs, leurs mignonnes chevrettes du Sénégal.

Tout ce monde exotique, aux vêtements bariolés attirera une foule considérable au Parc, comme dans un coin inexploité du *Pays Noir*.

LES BEAUX-ARTS

A L'EXPOSITION

Malgré le travail énorme que comportent l'admission, le classement et la mise en place des tableaux envoyés, l'exposition des Beaux-Arts sera ouverte au public à l'heure dite.

Un premier et rapide coup-d'œil jeté dans les salles nous a permis d'admirer — entre tant d'autres que nous voudrions pouvoir également citer ici — les œuvres absolument remarquables des peintres dont les noms suivent.

On nous pardonnera de faire passer les premiers nos artistes lyonnais, si brillamment représentés :

CH.-J. BEAUVERIE. — *Les saltimbanques à la foire de Sainte-Agathe-la-Boulherette (Loire).* — *Matinée sur le Lignon.* — *La Récolte des pommes de terre.* — *Soleil perçant le brouillard.*

FÉLIX BAUER. — *Le Parlement vient sommer Edouard III de chasser Alice Perrers (1376).* — *Intérieur de la chapelle Saint-Michel, au Puy.*

JACQUES MARTIN. — *La vigne.* — *Fantaisie musicale.* — *Fleurs et fruits.*

JULES MÉDARD. — *Fleurs.* — *Primevères des bois.*

CLAUDIUS SEIGNOL. — *L'abreuvoir.* — *Démolition de la rue Grolée.* — *Retour de la foire.* — *Le bac de la Pape.*

ADOLPHE APPIAN. — *Sur la terrasse, le matin.* — *Environs de Carquerane (Var).*

LOUIS APPIAN. — *Deux portraits.*

O. DE COCQUEREL. — *Barbot de l'Ain.* — *Truite de l'Errieux.*

GERMAIN DETANGER. — *Un immense panneau : La Ronde des Roses.*

LORTET. — *Passage de la Tête-Noire.* — *Mont-Blanc et glacier du géant.*

SICARD. — *Saltimbanques en route.*

M^{lle} CORNILLAC. — *Saint-François-Régis parlant aux bucherons.*

SALLÉ. — *Un portrait de femme.* — *Les moissonneurs.* — *Deux tableaux nature morte.*

TERRAIRE. — *Vaches au paturage.*

ANTOILE BAIL. — *L'Enlumineur.*

AUGUSTE BALOUZET. — *Rosée de septembre dans les prés de Riorges (Suisse).* — *Le Matin dans les Alpes, Valais.* — *La Plage du corail de Saint-Raphaël (Var).*

L. VOLLEN. — *Oranges et grenades.*

H. BIDAULT. — *Le cours du Lignon.*

MARC-BRUYAS. — *Fleurs des champs.*

SAINT-CYR GIRIER. — *Une lisière de bois.*

J.-B. PONCET. — *Portrait de Mounet-Sully.* — *Lais à son miroir.*

L. BARILLOT. — *Un troupeau de bœufs effrayés par l'approche d'un train de chemin de fer.* — *La Vallée de la Seullas (Calvados).*

J. ARLIN. — *Environs de Morestel.*

THÉODORE LÉVIGNE. — *Le père Rollet, de Miribel.* — *Un portrait de femme.*

GABRIEL VILLARD. — *La toilette.*

AIMÉ PERRET. — *L'amour aux champs.* — *Le Faucheur.*

EMILE NOIROT. — *Lever de lune à Saint-Maurice.*

E. CASTRES. — *Les conscrits.*

P. EULER. — *Roses.*

ARTHUR CALAME. — *Venise.*

A. BOULLIER. — *Matinée d'été dans le Haut-Valais.*

IRMA MAROLLES. — *La bonne aventure.*

MAURICE ORANGE. — *Les défenseurs de Saragosse.*

GEORGES CAIN. — *Une barricade en 1830.*

JOSÉ SIBERT. — *Saint-François-d'Assise et le loup de Gabbio.*

HENRI E. DELACROIX. — *La lutte pour la vie.*

GASTON BUSSIÈRE. — *La mort de Roland.*

F. LEMATTE. — *Suzanne au bain.*

ALFRED GUILLOU. — *La procession.*

A. TRUPHÈME. — *Jeunes filles sautant à la corde.*

A. AUGUIN. — *Solitude, forêt de Sentis, (Landes).*

PAUL SCHMITT. — *La cité des mousquetaires.* (*Habitation des chiffonniers à Grenelle, Paris.*)

HENNER. — *Baigneuse.* — *Etude de jeune fille.*

L'une des salles du fond — celle de gauche — a reçu la superbe toile de ROYBET, *Charles le Téméraire à Nesle*, qui tiendra certainement — parmi tant de toiles de dimensions énormes — le *record* de la surface métrique.

* * *

Dans la série des portraits nous avons aperçu, — à tout seigneur tout honneur, — le portrait de M. Claret, concessionnaire général de l'Exposition, par M^{lle} COLLOMB-AGASSIS qui expose aussi un portrait de femme.

Les portraits de M. Raymond, notre confrère du *Lyon Républicain*, par M. GABRIEL VILLARD — de M. Nolot, ancien président du Conseil général, par M^{lle} S. OLLIVIER — de M. E. Bérard, député du Rhône, par M. DÉSIRÉ BÉRARD — celui de M. Renard, par M. J. MARTIN, etc., etc.

* * *

Le Jury lyonnais de la *Sculpture* s'est réuni pour procéder à l'examen des œuvres des artistes lyonnais et de la région du Midi. Étaient présents : MM. Pagny, Aubert, Devaux, Millefaux, Fontan, Arthur de Gravillon. MM. Dufraine et Vermare s'étaient excusés.

Les artistes présents ont nommé M. Pagny, président, et M. Devaux, secrétaire.

Le Jury a décidé que les œuvres appartenant à la ville et à l'Etat, et ayant par ce fait déjà passé devant un jury, seront admises sans décision du jury lyonnais.

VÉLODROME DE LA TÊTE-D'OR

La date d'ouverture du vélodrome de la Tête-d'Or est définitivement fixée au Dimanche 29 avril.

Rappelons que la piste, construite tout près du Chalet, dans l'un des coins les plus pittoresques du Parc, à 400 mètres de tour.

Elle a été aménagée — d'après les dernières données — par MM. Bouilhères et Teyssère, les habiles architectes de l'Exposition, c'est-à-dire que l'installation matérielle ne laissera rien à désirer.

M. David, comme directeur, M. Vial, comme administrateur ont eu à s'occuper des mille détails de l'organisation.

La grande association vélocipédique française l'U.-V.-F. ayant admis comme vélodrome fédéré la piste de la Tête-d'Or, c'est sous les couleurs et avec les règlements de l'U.-V.-F. que seront courues les grandes épreuves nationales et internationales.

Reconnaissant les services que le vélodrome de la Tête-d'Or est appelé à rendre au point de vue du développement du sport et des exercices physiques, M. le Gouverneur de Lyon, M. le Préfet du Rhône et M. le Maire de Lyon ont bien voulu accepter la présidence du comité d'honneur.

La journée d'ouverture — 29 avril — comporte 4500 francs de prix, dont une internationale bi avec un premier prix de 1000 francs offert par M. Claret, le concessionnaire de l'Exposition. Un second prix de 500 francs.

La Chambre de commerce de Lyon a offert

un prix de cent francs, ainsi que la C^{ie} des Tramways et voitures de Lyon.

La seconde journée aura lieu le jeudi suivant avec une série tout aussi importante de récompenses. Le jury et le comité d'honneur ont été définitivement constitués grâce à l'intelligente initiative de M. Bouchard, vice-président du Cyclophile.

En voici la liste :

Président : M. BOUCHARD.

Membres : MM. TERRASSE, président du Cyclophile lyonnais; DURAND, président du Bicycle-Club; RIBAUD, président de l'Union Régionale des cyclistes; TISSERAND, chronométrier officiel de l'U.-V.-F.; LEGENDRE aîné; NOTT; ACHARD; PERREYON Victor et Francisque; LOUIS; STUPFEL; BASTARD; DELROSE; BOUILHÈRES; TEYSSÈRE; GIRAUD; ROCHE; MÉTRAL; DELMONGOURT; GUICHARD; BAPON VITALIS; TALON BERNARD; CHAMPETIER; FALQUE; RICHAUD; DUPLAT; MARTHOUD; LAURENT; POINCIGNON; SIGRIST.

Ajoutons que M. David songe déjà aux grandes fêtes qui seront les intermèdes des épreuves cyclistes. Nous aurons à revenir bientôt sur les nombreux projets élaborés ou déjà en cours d'exécution.

Autour du vélodrome, dans l'île des sports, sera installée une kermesse permanente, pleine de vie et de mouvement; une vache monumentale; un restaurant monstre basé sur le système Duval; des bars; des vogues; des baraques en plein vent...

En somme, ce sera là, la partie gaie de la grande exhibition commerciale et industrielle de 1894.

LES GRANDES INDUSTRIES

Maison E. DUBOSC

EXPOSANT DANS LES CLASSES 32-33.
GROUPE VII.

Extraits tinctoriaux et tannants secs et liquides. — Bois de teinture en bûches et moules.

M. Ernest Dubosc a fondé, en 1862, au Havre, la première usine pour l'extraction des bois de teinture.

Les importations de bois, au Havre, étaient alors d'environ 15,000 tonnes par an.

Les exportations d'extraits étaient nulles.

Les extraits de campêche se vendaient de 225 à 250 francs les 100 kilos, soit près de deux fois et demie le prix de l'extrait Sanford d'Amérique, le seul connu à cette époque sur les marchés de l'Europe.

M. Dubosc — bien que débutant dans de modestes conditions — entreprit de faire échec aux Américains et essaya l'exportation.

De nombreux perfectionnements apportés à l'outillage, une surveillance incessante et la plus stricte économie, lui permirent d'abaisser ses prix à 90 fr. les 100 kilos.

Dès lors, le problème était résolu; son exemple ayant été suivi, l'exportation, d'insignifiante qu'elle était en 1862, augmenta graduellement; elle s'élève aujourd'hui pour toutes les fabriques françaises, à plus de dix-sept millions de francs.

Dans cette somme, la maison E. Dubosc figure à elle seule pour douze millions de francs.

L'importation des bois de teinture au Havre s'est élevée de 15,000 tonnes à 85,000 tonnes et

au delà, et a placé le port du Havre au premier rang, pour ce trafic.

M. E. Dubosc — pour arriver au chiffre d'affaires que nous venons de mentionner — travaille annuellement environ 36,000 tonnes de bois au Havre et 16,000 tonnes environ dans son usine de Mühlgraben-Riga (Russie) fondée en 1884, soit en tout 52,000 tonnes.

C'est donc — en grande partie — à l'initiative et à l'énergie de M. E. Dubosc, que cette industrie a pris un pareil essor et qu'elle est devenue aujourd'hui si considérable.

Mais là ne se bornent pas les progrès que M. E. Dubosc a fait faire à l'industrie des extraits.

Frappé du prix toujours croissant du tan ou écorce de chêne, connaissant les difficultés que rencontrait la tannerie pour lutter avec avantages contre la concurrence américaine, il chercha un nouveau produit assez riche en tannin et d'un prix assez bas pour être employé concurremment avec le tan, sinon pour le remplacer entièrement.

Chercheur infatigable, il dirigeait depuis dix ans ses efforts vers ce but, lorsqu'en 1872, il découvrit les propriétés tannantes du bois de *Quebracho colorado*, originaire de la Plata, et prit en 1873 un brevet d'invention pour l'application usuelle de ce produit à la teinture et à la tannerie.

Le *Quebracho colorado* renfermant de 16 à 23 pour cent de tannin pur, a cet immense avantage — par son utilisation — de maintenir le prix du tan à un taux modéré, il assure une grande économie dans le transport, rend le tannage beaucoup plus rapide et plus facile à diriger.

Par suite, les importations du bois de *Quebracho* qui étaient nulles en Europe, avant 1873, s'élèvent maintenant de 80 à 85,000 tonnes par an, en 1891, elles ont dépassé 100,000 tonnes, dont la majeure partie est traitée par M. E. Dubosc.

La première des usines fondée par M. E. Dubosc à Gravelle-Havre, couvrant une superficie de 52,000 mètres carrés, elle possède 10 générateurs tubulaires formant une surface de chauffe de 1,858 mètres carrés et une force motrice de 800 chevaux, développée par vingt machines à vapeur.

Son outillage pourrait, au besoin, triturer 130 mille kilogrammes de bois par jour, soit plus de quarante mille tonnes de bois par an.

Le personnel se compose de 250 ouvriers et employés, entre lesquels existe une société de secours mutuels et qui sont couverts contre tous accidents par une assurance aux frais de M. E. Dubosc.

Construction de matériel, chaudronnerie, charpente, modèles, corroirie, harnachement des chevaux, caisses, futailles, etc., tout se fait à l'usine, qui est reliée au réseau de la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest.

L'usine de Gravelle-Havre est la plus grande et la plus puissante en ce genre, du monde entier.

L'autre usine, située à Mühlgraben-Riga (Russie), a une superficie de 36,000 mètres carrés avec cinq générateurs tubulaires présentant une surface de chauffe de 850 mètres et une force motrice de 450 chevaux.

Elle peut triturer de 55 à 60,000 kilos de bois par jour, avec un personnel de 150 ouvriers.

La production totale de l'usine de Gravelle-Havre est d'environ sept millions de francs, dont les cinq sixièmes sont exportés.

Celle de Russie est de cinq millions.

Ces chiffres parlent d'eux-mêmes : la création d'une industrie en quelque sorte nouvelle en France, amenée à ce point en trente années, place M. E. Dubosc au rang de nos plus grands industriels. Vingt-trois médailles et diplômes d'honneur lui ont été accordées dans les précédentes Expositions internationales françaises et étrangères.

Ajoutons que M. Ernest Dubosc a fait partie de la Chambre de commerce du Havre de 1872 à 1885, que sa haute situation industrielle lui a valu, en 1881, la croix de la Légion d'honneur, et qu'il vient d'être promu officier, à la date du 3 avril 1894.

Nouillettes aux Œufs RIVOIRE & CARRET

BULLETIN FINANCIER

Comité de défense des Chemins Portugais. — Les négociations continuent avec les délégués portugais et les représentants des divers groupes d'obligataires.

On a discuté le nombre des membres du Comité de Paris à élire par les obligataires, et l'on n'est pas d'accord sur ce point. On s'est occupé de la garantie de la Beira-Baixa et l'on a entamé des négociations avec les porteurs des obligations de 1886, première série. Nous attendons une réponse qui ne nous arrivera que demain.

Sociétés de crédit. — Ce sont les actions du Crédit Lyonnais sur lesquelles se sont concentrés, cette semaine, tous les efforts de la spéculation. Tour à tour ballottés entre 745 et 730, suivant que l'éventualité d'un appel de fonds était envisagée avec plus ou moins de sang-froid, les cours se sont finalement abaissés à 725, quand les déclarations de M. Germain et de M. Mazerat, ont enlevé toute incertitude sur l'exécution de cette mesure. Ils ont remonté depuis aux environs de 740. Dans le compte rendu très détaillé que nous donnons plus haut, de l'assemblée du 10 avril, nous essayons de dégager les conséquences de l'appel de fonds, en même temps que nous faisons connaître les raisons qui ont inspiré la conduite du Conseil.

Société de la rue Impériale de Lyon. — C'est le dix avril qu'a eu lieu l'Assemblée ordinaire de cette Société, la plus importante de nos entreprises immobilières lyonnaises.

L'année 1893 a donné des résultats satisfaisants, aussi bien comme augmentation de recettes que comme diminution dans les dépenses. De 2,134,622 francs qu'elles étaient en 1892, les recettes se sont élevées pendant le dernier exercice à fr. 2,166,963, grâce à une amélioration notable dans le revenu locatif; de leur côté, les dépenses ont passé de fr. 1,259,550 à fr. 1,249,871 15, par le fait d'une diminution de plus de 9,000 fr. dans le compte de travaux de 1893. En conséquence, le bénéfice net de la Société, en augmentation de 42,000 francs sur 1892, s'est élevé à 917,092 fr., permettant ainsi le maintien du dividende à 38 fr. et le report à nouveau de 62,092 francs. Cette dernière somme, jointe à celle de 20,073 francs de l'exercice précédent, constitue une sorte de compte de réserve destiné à parer à une diminution dans les recettes locatives.

Dotée d'un actif réalisable dépassant 28 millions, contre un passif d'environ 8 millions, la Société possède, en 1893, un solde disponible net de 20,093,326 francs, qui forme l'avoir de son capital actions. Pour vue de fortes réserves et d'une situation financière bien consolidée, elle peut envisager avec calme les conséquences du percement de la rue Grôlée à traverser les années de concurrence, sans diminuer son dividende.

Société anonyme des Verreries Richarme, à Rive-de-Gier et source Noël, à Saint-Galmier (Loire), capital : 3,400,000 francs. — Anciens Etablissements P. Richarme et C^{ie}.

L'assemblée annuelle de cette Société se tiendra dans nos bureaux, le jeudi 25 avril prochain, à 9 heures du matin. Voici l'ordre du jour :

« 1° Rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 1893; 2° Rapport des commissaires sur les comptes présentés à l'assemblée; 4° Discussion et approbation des comptes; 4° Fixation du dividende; 5° Nomination des commissaires ».

Les propriétaires de dix actions ont le droit d'assister à l'assemblée. Les titres au porteur doivent être déposés dans nos caisses cinq jours avant la réunion. Les reçus délivrés en échange de ces dépôts et les certificats d'actions nominatives serviront de cartes d'entrée.

Extraits de la Revue hebdomadaire, de MM. E.-M. Cottet et C^{ie}, banquiers à Lyon, 8 et 10, rue de la Bourse.

Grande Fabrique de Vélocipèdes P. FAGEOT AINÉ

CONSTRUCTEUR BREVETÉ S. G. D. G.

47-49, Boulevard du Nord, 51-53
— LYON —

IMMENSE SUCCÈS DU ROI DES PNEUMATIQUES



STOCK CONSIDÉRABLE de MACHINES pour la VENTE et la LOCATION

Atelier spécial de réparation pour tous systèmes

Grand assortiment de pièces détachées pour des industriels s'occupant de la fabrication et ou la réparation des machines.

Obtention, Exploitation et Vente de

BREVETS D'INVENTION

EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

Dépôt de **Marques de Fabrique.** — Consultations sur les Questions de brevetabilité, de contrefaçon, etc.

G. FREYDIER-DUBREUIL & X. JANICOT, INGÉNIEURS-CONSEILS

31, rue de l'Hôtel-de-Ville, à LYON

G^{DE} BRASSERIE FAURE

Place Bellecour (Angle rue Gasparin)

DÉJEUNERS 2⁵⁰ — DINERS 3⁰⁰

soupe au fromage, Choucroute. — SERVICE A LA CARTE

Restaurant ouvert toute la Nuit

CONSOMMATIONS DE MARQUE

Le seul véritable **ALCOOL DE MENTHE**, c'est

L'ALCOOL DE MENTHE **RICQLES**

Contre les indigestions, maux d'estomac, de nerfs, de cœur, de tête, et contre grippe et refroidissements; excellent aussi pour la toilette et les dents. — 54 récompenses dont 30 médailles d'or.

EXIGER LE NOM DE **RICQLES**

ÉLECTRICITÉ

FOURNITURES ET INSTALLATIONS DE

Sonneries, Téléphones, Lumière électrique
Porte-voix, Paratonnerres

Anc^{ie} Maison **CHOLLET & RÉZARD**

CHOLLET Successeur

Maisons : 10, Rue Bellecordière
et 28, Rue Tupin (près la rue de l'Hôtel-de-Ville)

V. VERMOREL, à Villefranche (Rhône)

Pulvérisateur : **ÉCLAIR**

RECONNU PARTOUT LE MEILLEUR

Se méfier des Contrefaçons

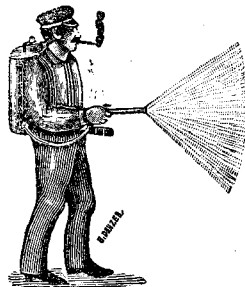
PULVÉRISATEUR

à Traction

pour les grands Vignobles

La " Torpille "

SOUFREUSE, POUFREUSE
A GRAND TRAVAIL



Nouveaux perfectionnements, Bon Fonctionnement garanti.

Dépôt à Lyon : **RIVOIRE**, père et fils, 16, rue d'Algérie; **RENEY-LAMAUD**, et **MUSSET**, 36, quai Saint-Antoine.

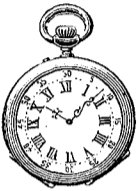
Demander Renseignements et Tarifs.

FABRIQUE DE LAMPES A PÉTROLE
DE TOUS GENRES
R. DITMAR
52, rue Sala, LYON

Inventeur et Fabricant des **Becs-Soleil**, à double mèche, des **Becs Météore** et **Eclair**, d'un pouvoir éclairant de 27 à 160 bougies et à courant d'air central.

SUSPENSIONS & APPLIQUES
BOUGEIRS, FLAMBEAUX, CANDÉLABRES
Appareils en tous genres pour l'Electricité
PREMIÈRE QUALITÉ

HORLOGERIE DE PRÉCISION
Ch. BRISEBARD, fabricant à Besançon (Doubs)



Aux Lecteurs du « BULLETIN OFFICIEL »
Par suite d'entente avec M. C. BRISEBARD et afin d'obtenir une prime à nos lecteurs, nous avons obtenu une réduction de 15 % sur tous les articles du catalogue de 1894. Il suffit de renvoyer ce coupon à la maison C. BRISEBARD.

ENVOI GRATIS DU CATALOGUE

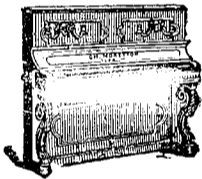
MARIAGES RICHES

Maison ne demandant aucune avance d'argent à ses clients; mariant gratuitement les veuves et demoiselles et ayant de nombreux partis des deux sexes à marier de suite. S'adresser ou écrire avec timbre p. réponse à M. et M^{me} Henri, quai Claude-Bernard, 11 et 12, Lyon. Inutile à moins de 20,000 francs de dot. — Discrétion absolue.

PIANOS

Ancienne Maison VIENNET
CH. MORETTON & C^{ie}, Succ^{rs}
9, place des Jacobins, 9 (ENTRESOL)

VENTE
au comptant
et
à crédit



Location.
Accords.
Réparations.
Echange.

DEMANDER LE CATALOGUE ILLUSTRÉ

CHOCOLAT DE L'UNIVERS

Exiger le véritable nom. — Maison de détail: 10, rue d'Algérie, Lyon.

MAISON HENRI BONJOUR

AU COLOSSE DE RHODES
LYON — 42, cours de la Liberté, 44 — LYON

FABRIQUE ET GRANDS MAGASINS DE MEUBLES
LES PLUS VASTES DE LYON

Ameublements de Salon, Glaces, Sièges, Tentures, Tapis,
Lingerie complète, Meubles usuels et de style.

FABRICATION SPÉCIALE DE MEUBLES EN PITCHPIN

ENTREPRENEUR AGRÉÉ
POUR LA POSE DES VELUMS ET TENTURES A L'EXPOSITION
INSTALLATIONS PARTICULIÈRES
GARNITURE DE VITRINES

A LA RENOMMÉE

LYON — 44, place de la République, 44 — LYON
Tous les Genres de CHAUSSURES pour HOMMES, DAMES et ENFANTS
CHAUSSURES DE LUXE, CÉRÉMONIES, MARIAGES

Exposition de Lyon 1894

AGENCE MÉJEAN ET C^{ie}
6, place des Terreaux.

Organisation spéciale pour la représentation à l'Exposition. 25 0/0 d'économie.

Renseignements commerciaux, contentieux et recouvrements.
Vente et achat de fonds de commerce, propriété, immeubles et industrie.
Prêts hypothécaires.
Placement pour employés et domestique des deux sexes.

AVIS AUX EXPOSANTS

M. de Garilhe, entrepreneur de transports, 18, rue Rachais, à Lyon, met à la disposition des Exposants tout le matériel spécial pour leurs transports et un vaste local pour entrepôt de marchandises et d'emballages vides.

LOCAL

Pour Bureau ou Appartement

Situé rue Bât-d'Argent, 8, à l'entresol, **A LOUER** à bail à l'année ou pour la durée de l'Exposition.

DEMOISELLE au courant du commerce, connaissant l'allemand et pouvant disposer d'un cautionnement, désire place de caissière ou gérante à l'Exposition. Références sérieuses. S'adresser agence Fournier, n° 9925.

POSTICHES

pour dames, perruques, cache-folie, tours, nattes, chignons, etc., etc. — **Prix modérés.**

Maison Roustan
63, r. Hôtel-de-Ville, au 1^{er}, Lyon

CHINE ET JAPON

Paravants, Écrans, Meubles d'art
Montage et Réparations à façon.

F. THÉVENON

Rue Vauban, 36, Lyon

DAME 29 ans demande place de vendeuse à l'Exposition. S'adresser 41, rue François-Garcin, à M^{me} Billille.

G^d Hôtel de l'Europe

LYON — Place Bellecour

EN FACE DE FOURVIÈRE

HUILES & GRAISSES INDUSTRIELLES

Produits spéciaux pour Machines à vapeur, Moteurs à gaz, Dynamos, etc.

SEIGLE-GOUJON — LYON

Ingénieur-Chimiste breveté en Europe et en Amérique.

Fournisseur des C^{os} de Chemins de fer, de la Marine et des Manufactures de l'Etat.

TÉLÉPHONE — MAISON FONDÉE EN 1854 — TÉLÉPHONE

LYON — 3, Place des Terreaux, 3 — LYON

ACTUELLEMENT: 13, rue de Vendôme.

Usine à vapeur aux Charpennes. Entrepôts à Lyon, Marseille et Alger.

J. SAMBET

Place de la Miséricorde, 12, LYON

Fournisseur des

Hôpitaux

PRODUITS AU GLUTEN
Pain, Pâtes et Chocolat

Livraison

à domicile

ET EXPÉDITIONS

Cuisson tous les Jours

EXPOSITION DE LYON

Catalogue Général et Officiel des Exposants

Pour tout ce qui concerne la rédaction et la publication de cet ouvrage, le seul officiel, s'adresser à l'Agence Fournier, 14, rue Confort et dans ses succursales: Saint-Etienne, Grenoble, Valence, Chalon-sur-Saône, Mâcon, Dijon et Clermont-Ferrand.

Plus de Névralgies

Plus de Migraines

Plus de Névroses

Plus de Migraines

Plus de Névroses

GUÉRISON SURE & RADICALE
PAR LES
Dragées de RR. PP. Prémontés
A base de Valérianate de zinc
et des principes actifs du QUINQUINA
DES
MIGRAINES, NÉVRALGIES
Dépôt Général à Lyon
BOISSIER & FOURNIER, Droguistes
Rue de la Poulallerie, 6
Envoi 1^{re} contre 3 fr. en timb. ou mandat
Dans toutes les bonnes Pharmacies

SERRURERIE LYONNAISE SANS RIVURES



Grilles, Portes, Portail en fer forgé et fer Elégi, Serres, Bâches, Châssis, Kiosques, Marquises, Vérandas, Ponts, Rampes et balcons, Articles pour caves, Clôtures légères, Meubles fer et bois pour jardins et café.

EMILE RAOUX, constructeur, 130, cours Lafayette et 156, rue Moncey, LYON

VOYAGES, EXCURSIONS

L'AGENCE COOK

2, place Bellecour
LYON

Le prix de ses billets, quels qu'ils soient, n'est jamais majoré et se trouve toujours conforme aux tarifs des Compagnies. Dans certains cas, même pour les itinéraires importants, l'Agence Cook, par ses arrangements spéciaux est en mesure d'offrir des combinaisons produisant une économie.
De plus l'Agence Cook délivre, pour la France et l'étranger, des billets spéciaux simples, valables pendant 30 et 60 jours, donnant faculté d'arrêts à toutes les gares du parcours. Elle délivre à première demande les billets circulaires pour l'Italie, l'Espagne, l'Algérie et la Tunisie, les Pyrénées, l'Allemagne, l'Autriche et l'Orient. Les billets circulaires et d'excursions sur tous les réseaux français sont délivrés dans les 24 heures.
Conditions spéciales pour excursions en Savoie et Dauphiné. — En un mot on trouve dans cette agence, la plus importante du monde, des billets de toute nature, sans augmentation de prix, des coupons d'hôtel et tout ce qui peut intéresser les voyageurs.
Agence générale pour toutes les Compagnies de navigation, françaises et étrangères.

Le Propriétaire-Gérant: **V. FOURNIER.**

7962 — Imp. L. Delaroche & C^{ie}, place de la Charité, Lyon.

